



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Lucille Provost

N°D2023-232-STE

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES DÉCHETS PAPIERS ET CARTONS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décisions n°D2021-235-STE du 22 décembre 2021 et n°D2022-220-STE du 16 décembre 2022, relatives au contrat de partenariat avec Soulard pour la reprise des papiers et cartons bruns ;

Considérant la nécessité de signer un contrat de reprise encadrant les modalités de reprise et les standards des matériaux « papier 1.11 » et « carton 1.04 » désignant les journaux, revues et magazines en collecte séparée et les cartons collectés sur les points de tri ainsi que sur les 4 déchetteries du territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant la nécessité de signer un tel contrat pour permettre à la société SOULARD de déclarer les tonnages de « papier 1.11 » et « carton 1.04 » à l'éco-organisme Citeo afin que Fumel Vallée du Lot puisse bénéficier des soutiens financiers prévus par le Barème E de Citeo pour la période 2023-2027 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de partenariat avec la société SOULARD pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

2°) – D'autoriser la signature du contrat de partenariat avec la société SOULARD et de tous les documents en rapport avec cette affaire.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire ;

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 décembre 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 décembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 28 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com